



Compte-rendu comité technique du 22 septembre 2020

Présents : pour l'administration ; le recteur, président, le secrétaire général, le DRH, les chefs de division, pour les organisations syndicales ; 6 FSU, 2 CGT, 1 FO, 1 UNSA. Le quorum étant atteint, la séance a pu se tenir. La FSU a lu une déclaration liminaire.

Coupsures d'eau

Le recteur acte une différence d'approche entre lui et la FSU. Nous estimons que dès la coupure, l'établissement doit fermer ses portes éventuellement avec un temps de latence certes, pour les élèves transportés.

La FSU a signalé plusieurs coupures d'eau (voir déclaration liminaire)

Le recteur distingue la coupure accidentelle pour laquelle on attend, de la coupure pour laquelle, il y a un plan de préservation des établissements.

Le rectorat fait en sorte que les coupures n'interviennent que le week end. La décision sera prise selon la durée de la coupure. Au besoin, il entend décaler les horaires d'ouverture.

Agents agressés

Sur les agents agressés, ils seront très accompagnants selon l'expression du recteur sur base des avis médicaux.

Situation sanitaire

Le secrétaire du CHSCT est systématiquement prévenu.

Le collègue de Mtzamboro a fermé pour absence de personnels vie scolaire. S'agissant des deux autres

collèges concernés par des cas confirmés, il s'agissait de contaminations extérieures aux établissements

Effectifs

Les effectifs définitifs seront présentés lors d'un prochain CT prévu le 4 novembre prochain.

Questions diverses

Le SNES-Mayotte est revenu sur ses revendications pour restaurer l'attractivité à Mayotte :

ISG pour les néo-titulaires

Cette question est portée par la DGRH. Un premier texte puis une deuxième version est prévue au mois de septembre. Il s'agit d'un décret interministériel ce qui retarde sa parution.

Modification du décret 96-1026

C'est prévu, nous dit-on. Il devrait donc être possible dans un avenir qu'on espère le plus proche possible de muter vers les collectivités du pacifique depuis Mayotte.

Refonte éducation prioritaire

Ils travaillent avec le recteur de Guyane sur un dispositif commun. Un groupe de travail sera constitué. Il est question de refondre la sectorisation car, selon le recteur, il faut différencier les zones sur le territoire.

Contractuels

Le SNES intervient sur les collègues n'ayant pas reçu d'appréciation pédagogique du fait du confinement et se trouvant ainsi pénalisés quand, au bout de trois ans, ils ne peuvent, en dépit de la qualité de leur dossier, obtenir un contrat à durée augmentée (3 ans). Ces collègues ne sauraient être comptables de la situation épidémique ayant conduit au confinement. La directrice des personnels contractuels confirme l'existence de ces cas.

Le directeur des ressources humaines se chargera de les traiter. Le SNES Mayotte a déjà transmis des informations et fera rétablir la situation de ses collègues pour qu'ils puissent bénéficier des droits que le SNES et la FSU ont contribué à arracher du rectorat de haute lutte. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous vous trouvez dans cette situation

Sans contrat

Selon le rectorat, 68 contractuels seraient sans contrat dont 27 CDI.